

Image not found or type unknown



contentieux avec une société de recouvrement

Par **arkh**, le **23/01/2010** à **13:56**

bonjour, je suis en contentieux avec la société Orange, je leur doit 1837,08 je viens de recevoir une lettre de la société qui s'occupe du recouvrement de dette me disant avoir transmis mon dossier à un huissier lequel a déposé une requête d'injonction à payer qui me sera signifié prochainement et sera accompagnée d'une saisie de mes biens. étant au chômage ont ils le droit de me saisir?
en sachant que je leur ait envoyé un chèque de 40 euros qu'il n on pas accepté parce que le montant était insuffisant.